

Département de l'économie, de l'innovation et du sport

Service de l'éducation physique et du sport

Les Assises du sport vaudois

Service cantonal du sport (SEPS) : missions, structure et moyens

Nicolas Imhof Service de l'éducation physique et du sport

Parlement cantonal, salle du Grand Conseil Vendredi 26 novembre 2021



A chaque service cantonal du sport :

- sa loi sur le sport
- ses missions
- son organisation
- ses moyens
- son rattachement départemental (Vaud = DEIS)

Seules 2 missions fédérales => politique sportive différente dans chaque canton!



Etat de Vaud = ~ 35 services et secrétariats généraux

- → SEPS : créé en 1971, promu au rang de service en 1991
- → Environ 20 équivalents temps plein
- → Environ 8,5 millions de budget / an



Secteurs d'activité

- Sport scolaire
- Jeunesse+Sport
- Sport international
- Sport populaire et associatif
- Infrastructures sportives
- Dossiers sportifs transversaux
- Administration du service



Principales missions (1)

- Superviser et animer le sport à l'école (rythmique, obligatoire, postobligatoire, écoles professionnelles, sport scolaire facultatif, sport-études, etc.)
- Former des entraîneurs et moniteurs : organiser le mouvement Jeunesse+Sport dans le canton (plus de 100 cours par année de 1 à 6 jours pour plus de 3000 participants)
- Sport populaire et associatif : soutenir les efforts des communes, des associations cantonales (39) et des clubs (1140)

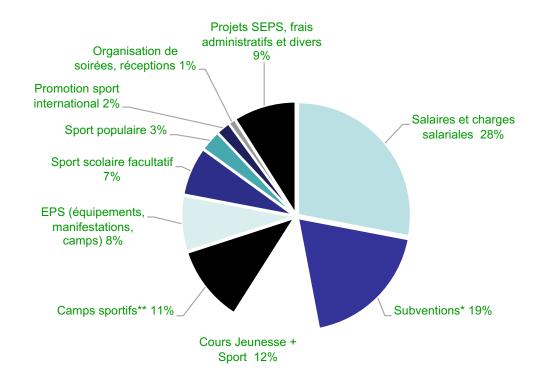


Principales missions (2)

- Sport international : faire venir des fédérations, des manifestations et des congrès
- Infrastructures sportives : émettre les directives de construction et en contrôler le respect, subventionner les infrastructures sportives d'importance au minimum régionale
- Dossiers transversaux : promotion du sport-santé, du fair-play, mixité et sport, développement durable dans le sport, lutte contre les abus, etc.
- Collaboration quotidienne avec le Fonds du sport vaudois (LoRo), qui redistribue env. 9 millions de francs par année
- Nombreuses collaborations internes/externes à l'Etat + représentations dans des organes officiels (CF, CA, etc.)



Répartition du budget annuel du SEPS



Certains pourcentages sont susceptibles de fortement changer d'une année à l'autre

*Les subsides versés aux communes (SSF, camps scolaires, équipements des salles, etc.) ne sont pas intégrés dans cette rubrique, mais ventilés dans les autres

**Somme « neutre » que le SEPS reçoit et redistribue directement au bénéficiaire final



Ce que le SEPS finance ou subventionne

- Le sport scolaire facultatif dans les établissements scolaires
- L'achat et le renouvellement du petit matériel d'EPS dans les salles de sport des écoles
- Aide à l'installation du siège de fédérations sportives internationales
- Subventions aux congrès et manifestations sportives internationales



Ce que le SEPS finance ou subventionne

- Subventions à la construction/rénovation d'infrastructures sportives d'importance régionale
- Subventions aux associations cantonales qui ont une structure sport-étude dans la scolarité obligatoire
- Subventions aux camps sportifs scolaires (fr. 2,20 / enfant / jour)



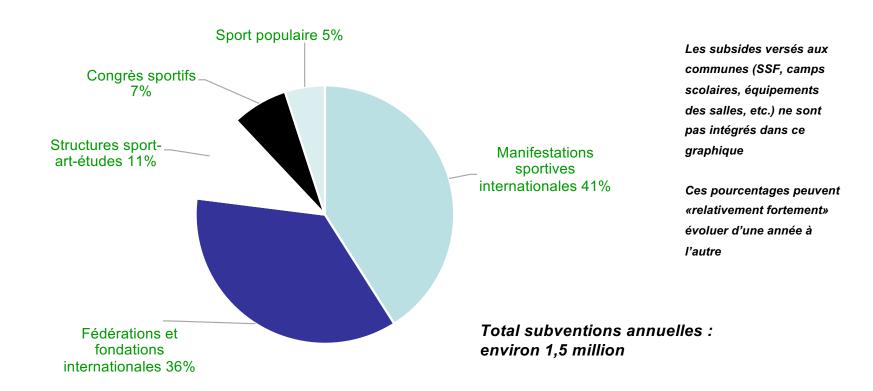
Partage des rôles

SEPS et Fonds du sport vaudois se coordonnent.

- → Le SEPS ne subventionne pas :
- Les infrastructures sportives (hormis régionales)
- Les sportifs d'élite
- Les clubs de l'élite
- Les clubs populaires
- Les manifestations sportives (hormis internationales)



Répartition des subventions par rapport au type de bénéficiaire





Nouveaux moyens financiers pour le sport vaudois (2022) :

- «3e organe LoRo du Conseil d'Etat»
- Alimenté par les bénéfices annuels de la Loterie romande
- Complémentaire aux budgets du SEPS et de la FFSV
- Entre 4 et 5 millions de francs / an de + pour le sport vaudois
- Compétence d'octroi : le Conseil d'Etat



Enjeux et défis (1)

- Répondre aux demandes du terrain pour parvenir à organiser suffisamment de cours J+S
- Parvenir à faire respecter les lois fédérale et cantonale en matière de quantité d'EPS hebdomadaire (3h / semaine)
- Parvenir à continuer à accueillir de grandes manifestations



Enjeux et défis (2)

- Comment soutenir efficacement les clubs et les acteurs (communes notamment) qui promeuvent le sport-santé, le sport pour tous, y compris la pratique sportive en-dehors de toute structure associative
- Comment soutenir le sport pour personnes en situation de handicap ?
- Répondre à des problématiques émergentes : promotion du sport féminin, lutte contre les abus et dérives, développement durable dans le sport, promotion du fair-play, etc
- Etre plus efficaces dans la coordination (harmonisation ?) intercantonale. Vœu pieux ?